

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal  
1014 Lausanne

74

Madame la Conseillère fédérale  
Evelyne Widmer-Schlumpf  
Cheffe du Département fédéral des  
finances  
Palais fédéral  
3003 Berne

Réf. : PM/15014518

Lausanne, le 18 septembre 2013

**Procédure de consultation accélérée sur le projet de modification de la loi  
fédérale sur l'assistance administrative fiscale**

Madame la Conseillère fédérale,

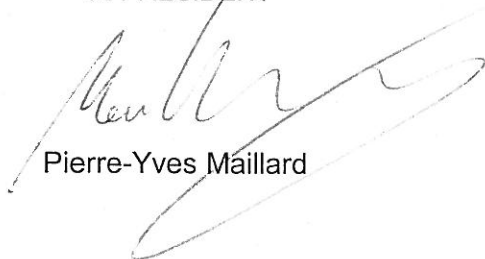
Le Conseil d'Etat prend acte de la nécessité de procéder aux modifications de la toute récente loi fédérale sur l'assistance administrative en matière fiscale en raison des exigences des pays du G20 de mise en œuvre des recommandations du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements en matière fiscale.

Il observe cependant que l'application pratique des nouveaux concepts risque d'être difficile.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'expression de notre haute considération.

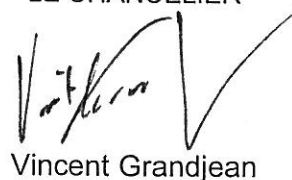
AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

**Copies**

- ACI
- OAE